

Demande d'inscription ou de maintien dans la structure Sports-Arts-Etudes (SAE-EO)

Informations générales

Nom et prénom de l'élève : _____

Centre scolaire : _____ Classe : _____

Responsable SAE de l'école : _____

Nom du maître de classe : _____

Club sportif : _____

Responsable du club : _____

Année scolaire concernée : _____

Pour être admis dans la structure SAE, les signataires s'engagent à suivre les points définis dans la présente demande.

1. Objectifs La présente demande a pour objectif de fixer le cadre de l'application du SAE-EO pour l'élève concerné tout en clarifiant les responsabilités de chaque partenaire.

2. Responsabilités Les responsabilités sont définies de la manière suivante :
 - La direction doit pouvoir compter sur la collaboration étroite des **représentants légaux**. Elle doit notamment pouvoir en obtenir tous les renseignements utiles à l'intégration de l'élève dans le programme SAE-EO, à l'octroi d'aménagements horaires et au suivi de la situation de l'élève. A cette fin, les représentants légaux sont responsables d'obtenir toutes les données nécessaires auprès de l'entité sportive ou artistique concernée et de les communiquer à la direction.
 - **L'école** assure une information adéquate auprès des représentants légaux et des clubs en ce qui concerne la progression scolaire et veille à la bonne acquisition des notions scolaires ;
 - Les **clubs** assurent un encadrement sportif adapté et prennent en considération les résultats scolaires, afin de favoriser la réussite scolaire et sportive de l'élève.
 - Les **élèves** concernés s'engagent à maintenir des résultats scolaires satisfaisants dans l'ensemble des disciplines de la grille horaire.

3. Horaire des entraînements L'aménagement de l'horaire scolaire doit permettre à l'élève de suivre le programme sportif annexé, qui fait partie intégrante de la présente demande.

- | | |
|---|---|
| 4. Aménagement de l'horaire scolaire | <p>Selon l'Arrêté relatif au programme Sports-Arts-Etudes dans l'enseignement obligatoire (SAE-EO), du 15 avril 2015, l'élève peut être dispensé d'une partie de l'enseignement ordinaire.</p> <p>Cet allègement doit tenir compte des horaires de la pratique sportive, du temps nécessaire pour le travail individuel (devoirs) et doit permettre de favoriser la récupération de l'élève.</p> |
| 5. Soutien scolaire | Il est laissé à l'appréciation de la direction d'école la nécessité de mettre sur pied du soutien scolaire pour l'élève, en fonction de ses besoins. |
| 6. Comportements | <p>De par son investissement, le club exige de la part du joueur un comportement irréprochable, tant dans le cadre des activités organisées au sein du club, en compétition avec l'équipe du joueur, mais également dans le quotidien civil, en particulier à l'école.</p> <p>Le joueur doit comprendre qu'il joue un rôle d'ambassadeur du club, qui développe une image positive de la formation d'élite dans la région. Le club exige en conséquence que chacun de ses acteurs principaux, notamment les joueurs du secteur de formation comprennent et assument ce rôle avec implication, politesse, ponctualité et dignité.</p> <p>Le non-respect du présent article peut conduire à une exclusion de la structure SAE-EO.</p> |
| 7. Horaire particulier pour l'activité sportive | Les demandes de congé occasionnelles relatives à la pratique sportive sont de la responsabilité des représentants légaux. Une demande doit être adressée à la direction d'école dans un délai permettant l'étude et la prise de décision. |
| 8. Coût | Les frais d'inscription à la structure SAE-EO se montent à CHF 200.-. Sans paiement dans le délai ou sans demande d'arrangement financier présentée par écrit, la présente décision devient caduque pour toute l'année scolaire en cours. |

Signature de l'élève

Lieu et date

Signature de l'école

Lieu et date

Signature du représentant légal

Lieu et date

Signature du club

Lieu et date

La présente demande doit être accompagnée des documents suivants :

- Photocopie de la Talent Card
- Certificat médical
- Plan général d'entraînements
- Horaire des entraînements
- Programme des compétitions
- Concept de formation (si disponible)